

**Mémoire pour les consultations
prébudgétaires
pour le budget fédéral 2025**

**Par: *Votre nom OU celui de votre organisation*
Juillet 2024**

I. Recommandations:

- **Recommandation 1** : Que le gouvernement **fournisse des fonds réservés à la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur l'autisme.**
- **Recommandation 2** : Que le gouvernement **collabore avec les partenaires autochtones pour créer et financer une approche autochtone distincte de la Stratégie nationale sur l'autisme (SNA)**, en nommant un représentant principal chargé de s'engager et de travailler en partenariat avec les responsables des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour y parvenir.
- **Recommandation 3** : Que le gouvernement **augmente le montant maximum de l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)** à 2 500 \$ (au lieu de 737 \$).
- **Recommandation 4** : Que le gouvernement **augmente la déduction pour frais de garde d'enfants pour les enfants qui ont droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées (DFGE)** afin de couvrir les premiers 1500 \$ de frais de garde d'enfants par mois.
- **Recommandation 5** : Que le gouvernement **rende remboursable le crédit canadien pour aidant naturel** afin d'apporter un soutien financier direct aux aidants des personnes autistes.
- **Recommandation 6** : Que le gouvernement **crée un fonds dédié à la formation des praticien·ne·s de soins primaires au diagnostic de l'autisme** chez les enfants, les adolescents et les adultes, en investissant 15 millions de dollars sur trois ans dans la formation ciblée des praticiens de santé communautaire.
- **Recommandation 7** : Que le gouvernement s'appuie sur l'investissement initial et **augmente le montant annuel et mensuel de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées** en se basant sur les mesures du panier de consommation.
- **Recommandation 8** : Que le gouvernement révise les programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) afin d'y inclure une accessibilité appropriée au logement et **d'augmenter rapidement le nombre de nouvelles unités engagées de 2 075 à 10 000 pour les personnes ayant de déficiences développementales.**
- **Recommandation 9** : Que le gouvernement **élargisse le Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire** afin de couvrir explicitement les modifications apportées aux logements pour répondre aux besoins des personnes autistes.

II. Introduction

L'Alliance canadienne de l'autisme est heureuse de présenter ses recommandations pour le budget fédéral 2025 au Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Les mesures proposées encouragent une approche coordonnée et pangouvernementale qui renforce son engagement envers les personnes autistes au Canada et soutient la Stratégie nationale pour l'autisme (SNA), qui devrait être publiée d'ici octobre 2024. Les services nécessaires pour répondre au large éventail de besoins liés à l'autisme couvrent divers ministères, ce qui nécessite une approche pangouvernementale coordonnée qui implique le leadership de plusieurs ministères (par exemple, les Finances, Emploi et Développement social Canada (ESDC), Infrastructure Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)). En travaillant en collaboration avec les ministères et les agences, nous pouvons développer un ensemble d'initiatives plus inclusives et plus efficaces visant à améliorer la qualité de vie des personnes autistes et de leurs familles/aidant·e·s au Canada. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que nos efforts soient coordonnés et harmonisés pour répondre efficacement aux divers besoins de la communauté de l'autisme.

Un million de personnes au Canada sont autistes et constituent, avec leurs familles, leurs personnels soignants et leurs communautés, un segment important du pays. En s'engageant à mettre en place une SNA, le gouvernement a fait savoir qu'il reconnaissait la nécessité d'une approche globale pour soutenir les Canadiens autistes et leurs familles, afin d'assurer leur pleine participation à la société et à l'économie. Ce mémoire présente des mesures et des investissements ciblés pour répondre aux questions clés identifiées par le gouvernement fédéral dans le processus d'élaboration de la première stratégie nationale sur l'autisme du Canada, en promouvant l'inclusion, l'autonomisation économique et le bien-être des personnes autistes et de leurs familles.

L'Alliance canadienne de l'autisme est une coalition à but non lucratif dont les membres comprennent des personnes autistes, des aidant·e·s, des professionnel·le·s, des chercheur·euse·s et des représentant·e·s d'organisations de tout le pays. La mission de l'Alliance est d'informer les politiques et les pratiques au niveau national en rassemblant nos membres, en identifiant les questions prioritaires et en développant des moyens significatifs pour les aborder.

III. Explanation of Recommendations:

Recommandation 1 :

L'Alliance canadienne de l'autisme collabore actuellement avec le ministère de la Santé et l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) pour orienter la Stratégie nationale sur l'autisme (SNA). La SNA, dont la publication est prévue pour octobre 2024, nécessite des ressources adéquates pour respecter l'engagement du gouvernement à soutenir les personnes autistes et leurs familles. Cependant, l'efficacité de la Stratégie, hébergée au sein de l'ASPC, est limitée par la nature souvent silencieuse des ministères. Il faut des ressources suffisantes pour soutenir la mise en œuvre de la SNA et d'une autre stratégie globale qui dépasse la portée de l'ASPC pour améliorer le soutien aux Canadiens autistes et à leurs familles.

Recommandation 2 :

Pour s'assurer que les besoins spécifiques des communautés autochtones du Canada sont satisfaits, la SNA devra veiller à ce que tous les programmes et services d'autisme, et pas seulement ceux conçus spécifiquement pour les autochtones, soient culturellement sûrs et adaptés aux peuples autochtones. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de centrer les décisions sur les expériences vécues et les connaissances ancestrales des peuples autochtones. À ce titre, le gouvernement canadien doit créer des canaux appropriés pour un engagement de nation à nation. Il est essentiel que le gouvernement nomme une personne qui le représente dotée de compétences pour non seulement collaborer, mais aussi faciliter et diriger l'élaboration d'approches spécifiques aux autochtones.

Recommandation 3 :

L'ACT est un crédit d'impôt remboursable destiné à aider les personnes qui travaillent et les familles à faible revenu, qui se compose de deux parties : un montant de base et un supplément pour personnes handicapées. L'ACT est l'un des meilleurs outils pour aider la population canadienne à franchir le "mur de l'aide sociale" en contrecarrant les mesures de dissuasion au travail qui sont intégrées dans de nombreux programmes d'aide sociale. Cependant, le montant du supplément d'invalidité de l'ACT est actuellement insuffisant, car les autistes à faible revenu qui ont un emploi font l'objet d'une récupération, ce qui réduit l'incitation au travail. Le supplément d'invalidité de l'ACT est modeste et le droit d'en bénéficier est lié au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Le montant maximal actuel de l'ACT pour une personne handicapée est de 2 165 \$ (montant de base de 1 428 \$, plus 737 \$ de supplément d'invalidité). Notre recommandation porterait à 3 928 \$ le montant maximal de la prestation pour une personne handicapée. En outre, nous suggérons que l'on envisage d'abaisser le seuil d'accès à la prestation. Cela encouragerait un plus grand nombre de personnes autistes au Canada à rejoindre le marché du travail et à y rester, ce qui améliorerait leur indépendance économique et leur qualité de vie. L'augmentation du montant maximal du

supplément d'invalidité de l'ACT contribuerait à faire en sorte que personnes autistes au Canada capables et désireuses de travailler soient récompensées et non pénalisées.

Recommandation 4 :

La DFGE est une déduction fiscale qui soutient l'abordabilité pour les familles dont les membres sont en emploi en prenant en compte le coût de la garde d'enfants. La DFGE a augmenté de 1 000 \$ dans le budget 2015, mais n'a pas augmenté depuis - même pas pour tenir compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Ainsi, les niveaux actuels ne reflètent pas les coûts réels auxquels sont confrontées les familles qui ont besoin de soins spécialisés pour leurs enfants autistes. Le coût annuel estimé de la prise en charge d'un membre autiste de la famille se situe dans les dizaines de milliers de dollars (25 000 \$ à 130 000 \$) pour les services de soins spécialisés, y compris les thérapies spécialisées, les services de répit, les programmes spécialisés et les camps. En augmentant cette déduction, le gouvernement allégerait le fardeau financier de ces familles et favoriserait l'accès financier à des soins de qualité, ce qui pourrait permettre à certains parents d'enfants autistes qui s'occupent d'eux à plein temps de retourner sur le marché du travail.

Recommandation 5 :

Le crédit canadien pour aidants naturels (CCAN) ne profite pas aux personnes aidantes à faible revenu qui ont le plus besoin d'aide. Le CCAN est un crédit d'impôt non remboursable destiné à soutenir les proches aidant·e·s qui doivent s'absenter de leur travail ou qui ont des dépenses supplémentaires pour subvenir aux besoins d'un conjoint ou d'une personne à charge ayant d'une déficience physique ou mentale. Les crédits d'impôt non remboursables réduisent l'impôt à payer, mais ne contribuent pas aux remboursements d'impôt, ce qui est moins avantageux pour les Canadien·ne·s à faible revenu qui ne paient pas ou peu d'impôt sur le revenu. La modification recommandée apporterait un soutien indispensable aux familles et aux aidant·e·s qui doivent souvent faire face à des contraintes financières importantes en raison des exigences supplémentaires liées à la prise en charge des personnes autistes, comme le fait de quitter le marché du travail. Cela garantirait que les prestations existantes pour les aidants atteignent ceux qui en ont le plus besoin.

Recommandation 6 :

Une approche de l'évaluation de l'autisme réservée aux seuls spécialistes limite inutilement les capacités, ce qui crée des obstacles et des retards dans l'établissement du diagnostic. Les délais d'attente pour le diagnostic de l'autisme sont en crise dans tout le pays. Par ailleurs, une étude canadienne réalisée en 2023 a montré que les pédiatres généralistes peuvent souvent diagnostiquer avec précision l'autisme chez les enfants. Mais la plupart des prestataires de soins de santé primaires n'ont pas la formation nécessaire. En renforçant la formation de ces prestataires, on augmenterait la capacité, ce qui permettrait de raccourcir les listes d'attente et de réduire la nécessité de recourir à une évaluation privée. Le fonds proposé soutiendra la formation spécialisée des

praticiens de santé communautaire en matière de diagnostic de l'autisme. En investissant dans la formation des professionnels de la santé, le gouvernement peut accélérer le processus de diagnostic, réduire les temps d'attente et veiller à ce qu'un plus grand nombre de personnes autistes aient un meilleur accès aux soutiens appropriés à tout âge. Cette initiative contribuera à la mise en place d'un système de santé plus réactif et plus efficace pour les personnes autistes du Canada.

Recommandation 7 :

La Prestation canadienne pour les personnes handicapées n'est pas suffisamment financée pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap au Canada et reste inaccessible à de nombreuses personnes autistes vivant au Canada. Nous recommandons au gouvernement fédéral d'évaluer les mesures du panier de consommation pour les personnes en situation de handicap du Canada afin de comprendre l'inadéquation du financement du maximum annuel engagé de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées. Cela permettra à la prestation de respecter l'esprit de la politique visant à sortir les personnes en situation de handicap de la pauvreté. En tant que membre du Réseau national des personnes en situation de handicap, nous avons plaidé en faveur d'un investissement adéquat dans la prestation d'invalidité du Canada, sur la base des recommandations proposées par le Bureau parlementaire du budget. Nous recommandons au gouvernement d'allouer des fonds pour évaluer une véritable mesure du panier de consommation pour les personnes en situation de handicap du Canada afin de déterminer le niveau de soutien nécessaire par personne et d'améliorer l'accès aux fonds.

Recommandation 8 :

Au Canada, les adultes autistes ont beaucoup de mal à accéder à un logement qui réponde à leurs besoins spécifiques, ce qui accroît les risques d'itinérance et diminue la qualité de vie. Les initiatives actuelles en matière de logement ne répondent pas de manière adéquate à ces défis, ce qui nécessite des stratégies ciblées dans le cadre de la stratégie nationale pour le logement afin d'améliorer les résultats pour cette population. En donnant la priorité à ces initiatives et en garantissant un financement approprié, nous visons à améliorer de manière significative les résultats en matière de logement pour les adultes autistes à travers le Canada. Cet investissement permettra non seulement de réduire le nombre de sans-abri, mais aussi d'améliorer la qualité de vie grâce à un soutien adapté et à des pratiques d'aménagement inclusives. Notre engagement en faveur de ces objectifs souligne notre volonté de favoriser des possibilités de logement équitables pour toutes les personnes autistes, en veillant à ce qu'elles aient accès à des environnements de vie sûrs, abordables et favorables qui répondent à leurs besoins spécifiques. Il s'agit notamment d'augmenter le nombre d'heures de soins actuellement imposées par la SCHL pour les projets financés. Cette initiative devrait inclure un partenariat avec les promoteurs pour la co-conception des projets et avec les gouvernements locaux pour encourager la construction ou la rénovation des logements afin de répondre aux besoins spécifiques des autistes en incluant des caractéristiques

telles que l'aménagement des voies, l'éclairage adapté aux sens, l'insonorisation et les aides à la communication.

En outre, bien que la Stratégie nationale sur le logement ait produit plus de 115 000 nouvelles unités de logement en septembre 2022, la grande majorité des logements produits, et les subventions accordées par l'allocation canadienne pour le logement, ne sont pas abordables ou n'atteignent pas les personnes qui ont un besoin impérieux de logement ou qui sont sans domicile fixe. Cette situation résulte de la conception des programmes dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement et des définitions du logement abordable utilisées par la SCHL. Cela signifie malheureusement que la Stratégie nationale sur le logement exclut spécifiquement les populations qu'elle cherche à prioriser, y compris, mais sans s'y limiter, les femmes, les peuples autochtones, les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes, les communautés racialisées, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les 2SLGBTQI+ et les personnes en situation d'itinérance. Le rapport de la SCHL de septembre 2023 sur les progrès de la Stratégie nationale sur le logement indique que, depuis le début de la stratégie, 2 075 nouvelles unités ont été engagées et 23 180 unités de réparation ont été engagées pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Ces chiffres ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins croissants.

Recommandation 9 :

Le crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire est actuellement destiné aux personnes ayant un handicap physique et aux personnes âgées. L'étendre aux modifications sensorielles ou aux réparations domiciliaires liées à des besoins spécifiques à l'autisme pourrait améliorer la sécurité, le bien-être et la situation financière des personnes autistes et de leurs familles.

Conclusion:

Ce mémoire présente une stratégie globale visant à soutenir les personnes autistes du Canada et leurs familles, en abordant les questions clés qui, nous l'espérons, seront identifiées dans la première stratégie nationale sur l'autisme du Canada. En mettant en œuvre des mesures et des investissements ciblés, le gouvernement peut promouvoir l'inclusion, l'autonomisation économique et le bien-être des personnes autistes à travers le Canada, ce qui est l'intention du projet de loi S-203.